

Compte-rendu

Réunion du Conseil Municipal du Mercredi 17 Mai 2017

Présents : M. MARNEZY Alain, Maire
M. POILANE Pascal, M. DROT Bernard, M. DAMEVIN Pascal, Adjoint,
M. AGUSTIN Jean-Jacques, Mme CHARDONNET Corinne, M. COLLY Roger,
M. FRESSARD Roland, M. GOMES LEAL Florian, Mme GROS Sandrine,
M. MANOURY Didier, M. MINAUDO Christophe, M. PELISSIER Daniel.

Absents : M. GROS Michel (*procuration à M. PELISSIER Daniel*), M. PEYRE DE
GROLEE VIRVILLE Adrien (*procuration à Christophe MINAUDO*).

Secrétaire de séance : M. Manoury

1 - Projet et travaux

. Piste forestière des Côtes

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'approbation des devis suivants pour la réalisation de la piste forestière des Côtes :

- Maîtrise d'œuvre - O.N.F. pour un montant de 1 411.20 € TTC
- Abattage des bois - Jonathan VAIR pour un montant de 12 € HT par m³, soit environ 2 040.00 € HT pour une base de 170 m³
- Débardage des bois - Jonathan VAIR pour un montant de 14 € HT par m³, soit environ 2 380.00 € HT pour une base de 170 m³
- Transport des bois-énergie à la STEP - Clément CHARON pour un montant de 13.50 € HT, soit environ 1 350.00 € HT pour une base de 100 m³

Vote : accord du Conseil, 3 *abstentions*

Cf. Délibération n° 100/17

2 - Finances

. Validation divers marchés (devis)

- Voir liste ci-jointe.

Vote du Conseil : accord du Conseil sauf les points ci-dessous :

- *Colas 7 757 € (pour mise en concurrence), Réseau
- *Neige de Culture 29 198 € (pour clarification technique)
- *Route MDE Colas 30 252 € (OK Plafond 40 000 € mais nécessité d'attente retour de l'Adjoint aux travaux avant mise en concurrence)

Nota : Pour Gravier 2 *abstentions*

Compte tenu du temps passé sur cette séquence, plusieurs élus interviennent et demandent une amélioration du dispositif tout en restant conforme aux décisions politiques précédentes du Conseil : proposition de réunions plus fréquentes ce qui permettrait des listes plus courtes, et surtout travail préparatoire plus précis et plus complet de la part des techniciens afin que les élus puissent prendre des décisions sans avoir à ré-instruire les dossiers.

Le DGS mentionne la charge de travail additionnelle significative liée à ce dispositif spécifique à la Commune d'Aussois et les impacts dans le relationnel avec les entreprises.

Il indique que les prochains tableaux seront davantage précisés dans une colonne « observations » : prix alternatif d'un concurrent, date de passage préalable en Municipalité (processus de pré-validation lié aux urgences validé par la Municipalité des 15 Novembre et 22 Novembre 2016 sur proposition du DGS).

Il propose au Conseil de lancer à l'automne deux ou 3 consultations (mise en concurrence) en vue d'attribuer deux marchés à bons de commande : voirie et entretien général, terrassements et VRD. Ce point sera proposé pour validation au Conseil de Juin.

Un oubli dans la liste soumise à la validation du conseil : les frais d'hébergement à l'hôtel du DGS intérimaire mis à disposition de la Commune par le Centre de gestion lorsqu'il ne peut pas être installé dans les gîtes communaux (environ 1 200 €).

A l'unanimité, le Conseil approuve l'engagement et le paiement de ces frais pour la période allant jusqu'au 31 mai, date d'expiration du contrat en cours.

- Sièges Fournache : M. le Maire et le Président de la Société Parrachée Vanoise rappellent l'obligation dans laquelle nous sommes d'adapter les sièges à une évolution réglementaire datant de plusieurs années. Cette obligation étant très largement antérieure à la DSP, c'est juridiquement la Commune qui doit prendre cette dépense en charge.

Le conseil donne son accord pour cet investissement à hauteur maximale de 115 000 €.

Détails et modalités de la Commande (Article 30-4 du Décret du 25 mars 2016) à voir entre la Commune et l'exploitant.

Cf. Délibération n° 101/17

. Tarifs Été 2017 Maison des Enfants

Après analyse comparative avec les tarifs de plusieurs stations, et dans un objectif de stimuler la fréquentation y compris en lien avec le lancement effectif de l'offre 6-12 ans (du 10 Juillet au 25 Aout), le Conseil valide ces nouveaux tarifs suivants, à compter du 1^{er} Juin 2017 :

	Aussois et Savoie (sauf bénéficiaires CA – 6ans)	Hors département
Journée sans repas	30.00 €	34.00 € (+ et – 6 ans)
Journée avec repas	40.00 €	44.00 € (– 6 ans)
½ journée Mini sans repas ni collation (de 8 h 30 à 12 h 30 ou de 13 h 30 à 17 h 30)	15.00 €	18.00 € (+ et – 6 ans)
½ journée Maxi sans repas ni collation (de 8 h 30 à 13 h 30 ou de 12 h 30 à 17 h 30)	19.00 €	22.00 € (– 6 ans)
½ journée Maxi avec repas et collation (de 8 h 30 à 13 h 30 ou de 12 h 30 à 17 h 30)	29.00 €	32.00 € (– 6 ans)
Forfait 5 journées sans repas	140.00 €	153.00 € (+ et – 6 ans)

Forfait 5 journées avec repas	190.00 €	203.00 € (- 6 ans)
Forfait 5 ½ journées Mini sans repas ni collation	70.00 €	81.00 € (+ et - 6 ans)
Forfait 5 ½ journées Maxi sans repas ni collation	90.00 €	100.00 € (- 6 ans)
Forfait 5 ½ journées Maxi avec repas et collation	140.00 €	150.00 € (- 6 ans)
1 ^{ère} Réduction Pass Eté	- 15 % sur tarifs journée et ½ journée hors surcoût activité (uniquement pour les 6-12 ans)	
2 ^{ème} Réduction fratrie (à partir du 2 ^{ème} enfant)	- 20 % sur la totalité du tarif	
Surcoût activité spécifique assurée par prestataire extérieur	+ 15.00 € / enfant / demi-journée (uniquement pour les 6-12 ans)	

Vote : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 102/17

. Tarifs insertions - Sponsors Coupe AURA VTT

Le Conseil Municipal valide les tarifs des insertions publicitaires des sponsors de la Coupe AURA VTT d'Août 2017 proposé par VTT Aussois. Le Conseil autorise l'émission des factures correspondantes aux entreprises acceptant telle ou telle modalité issue du dossier Sponsoring.

Vote : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 103/17

. Subventions 2017 aux Associations

Madame Sandrine GROS présente les demandes de subventions adressées par les associations pour l'année 2017 avec listes associées (Sports 25 670 € + 1 050 € Exceptionnel), (Culture 1 310 €), (Social 29 980 €), total 39 330 €.

Le Conseil Municipal valide les montants proposés.

Vote : accord à l'unanimité

Association Fort de l'Esseillon :

- Info sur leur campagne crowdfunding
- Le conseil demande des informations sur les comptes, les réalisations et les projets. Il est convenu que le Maire invitera le responsable au prochain Conseil Municipal pour répondre à cette demande.

Cf. Délibération n° 104/17

. Cotisations 2017

Monsieur le Maire présente la liste des cotisations à payer au titre de l'année 2017, à savoir :

- GIDA de Haute-Maurienne	2 800.00 €
- C.A.U.E.	80.00 €
- A.N.E.M.	456.91 €
- A.N.E.N.A.	210.00 €
- A.N.E.T.T.	328.00 €
- ASADAC	432.55 €
- A.N.M.S.M.	13 500.00 €
- FFC - Site VTT Label FFC 2017	900.00 €

Vote : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 105/17

3 - Affaires foncières

Echanges concernant le Refuge de la Parrachée et plus précisément le fait que d'une part le CAF aurait démarré certains travaux sur la parcelle de terrain communal sans l'accord préalable de la Mairie, et que d'autre part la question de l'assainissement collectif n'est toujours pas réglée. Le Maire s'engage à prendre contact rapidement avec le CAF et la question devra être traitée à un prochain Conseil, sauf à prendre le risque qu'elle ne prenne un tour conflictuel.

4 - Conventions

. Avenant de régularisation SMACL - Dommages à autrui

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant de régularisation n° 2 avec la SMACL, relatif au contrat « Dommages à autrui » suite à déclaration de la masse salariale 2016, faisant apparaître un trop versé de 474.11 €.

Vote : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 106/17

. Régularisation cotisation assurance CIGAC

De même, un trop perçu de 992.28 € au titre de l'année 2016 pour l'assurance statutaire du personnel communal va nous être remboursé.

Vote : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 107/17

. Assistance pour consultation d'assurances

Les contrats d'assurances signés à compter du 1^{er} Janvier 2015 pour une durée de 3 ans arrivent à terme le 31 Décembre 2017.

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'assistance avec la Sté AUDITASSUR pour la constitution d'un dossier de consultation et l'analyse des offres, pour une prise d'effet des contrats au 1^{er} Janvier 2018.

Vote : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 108/17

. Convention Pass Eté entre la Commune (MDE) et la Société Parrachée Vanoise

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention entre la Commune et la Société Parrachée Vanoise permettant aux titulaires du Pass été de bénéficier d'une remise de 15 % sur les tarifs journées et demi-journées 6-12 ans (Maison des enfants)

Vote : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 109/17

. Occupation du domaine public - Guinguette de l'Esseillon

Monsieur le Maire fait part de la demande de Mme Céline Bidegain qui souhaite exploiter pour cet été 2017 la Guinguette de l'Esseillon. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public (durée 1 an), selon les conditions antérieures.

Vote : accord à la majorité, 14 pour, un contre

Cf. Délibération n° 110/17

. Retrait des compétences Centrale et Animation à la SPL à/c du 01.01.2017

Les compétences Animation, Commercialisation et Centrale de réservation relèvent de la Communauté de Communes depuis le 1/1/1017 (Loi NOTRe et délibérations de la Communauté de Communes).

De ce fait, le Conseil est invité à délibérer distinctement sur les 3 points suivants:

- La Commune ayant perdu ces compétences, elle ne peut plus les déléguer à la Société Parrachée Vanoise ; le Conseil délibère sur le retrait de cette délégation à la Sté Parrachée Vanoise à compter du 01/01/2017 et autorise le Maire à signer l'avenant de la DSP.

Vote : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 111/17

- Néanmoins, si la DSP est devenue caduque au 1^{er} janvier, l'obligation de continuité du service public impose à la commune de maintenir ces services durant la période transitoire (1/1/17 au 31/05/17) autorisée par M. le Préfet de Savoie. Par commodité la Commune confie à la SPL le soin d'assurer ces services durant la période transitoire par le biais d'une convention à signer par le Maire et le PDG de la Société Parrachée Vanoise.

Dans le cadre de la convention ci-dessus indiquée, le Conseil autorise le Maire à prendre en charge, toutes les dépenses exposées par la Société Parrachée Vanoise pour les activités Animation, Commercialisation et Centrale de réservation durant la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2017.

Vote : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 112/17

- La Communauté de communes ayant pris ces compétences (Animation, Commercialisation et Centrale de réservation) au 1^{er} janvier 2017, elle est tenue d'en assumer le coût depuis cette date.

Le Conseil autorise le Maire à signer la convention proposée par la Communauté de Commune pour la refacturation par la Commune à la Communauté de Communes de toutes les dépenses relatives à ces compétences du 1/1/2017 au 31/5/2017.

Vote : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 113/17

5 - Personnel

. Création de postes saisonniers Eté 2017 - Service technique communal

Monsieur le Maire propose la création de 5 postes saisonniers pour l'été 2017, dans des conditions identiques à celles de 2016.

Vote : accord à l'unanimité

Le Conseil souligne la nécessité de revoir la répartition des équipes de façon que ces jeunes bénéficient d'un encadrement effectif par les collaborateurs chevronnés.

Cf. Délibération n° 114/17

. Création de postes saisonniers Eté 2017 - Maison des Enfants

Monsieur le Maire propose la création de 2 postes saisonniers pour l'été 2017 à la Maison des Enfants (CAP Petite Enfance), ainsi qu'un poste d'Animateur BAFA pour l'offre 6 - 12 ans pour l'été 2017.

Vote : accord à l'unanimité

Cf. Délibération n° 115/17

. Transfert définitif du personnel de l'OT à la SPL (OTI) (Mission Promotion du Tourisme)

Suite validation du Comité Technique du CDG le 11 mai 2017, le Conseil est invité à prendre acte du transfert définitif du personnel de l'Office du Tourisme à l'Office de Tourisme Intercommunal (SPL) à compter du 1/6/2017.

. Poste Secrétaire Général de la Mairie

Le Maire propose au Conseil un prolongement de 3 mois du DGS actuel par Intérim et relance de l'offre d'emploi.

Vote : Contre 5, Pour 9, Abstention 1

. Indemnités des élus

A voir ultérieurement

6 - Informations diverses

. Bilan de fin de saison Remontées Mécaniques

En fait il s'agit de la présentation au Conseil du rapport annuel du délégataire tel que prévu par les articles L 1411-3 et R 1411-7 du CGCT ainsi que par les dispositions des conventions de DSP conclues entre la Commune et la SPL Parrachée Vanoise.

Après avoir remis à chacun des élus présents un exemplaire de ce rapport, qui porte sur l'exercice du 07/12/2015 au 30/09/2016, M. Pascal Damevin en fait une lecture commentée, et répond aux questions des participants.

Après cet exposé il donne quelques indications sur la saison qui vient de se terminer, notamment que, sous réserve des derniers éléments comptables à intégrer, le chiffre d'affaires aurait augmenté d'un peu plus de 3%.

. Fort Marie-Christine

Reporté prochain Conseil

Délibérations prises au cours de la séance

- n° 100/17 : Travaux forestiers - Piste des Côtes
- n° 101/17 : Validation engagements Mai 2017
- n° 102/17 : Tarifs Maison des Enfants à compter du 01.06.2017
- n° 103/17 : Tarifs insertions - Sponsors Coupe AURA VTT Août 2017
- n° 104/17 : Subventions 2017
- n° 105/17 : Cotisations 2017
- n° 106/17 : Avenant de régularisation SMACL - Dommages à autrui
- n° 107/17 : Régularisation cotisations assurance CIGAC
- n° 108/17 : Convention d'assistance pour consultation d'assurances
- n° 109/17 : Convention Pass Eté M.D.E. / SPL Parrachée Vanoise
- n° 110/17 : Convention d'occupation du domaine public - Guinguette Esseillon
- n° 111/17 : Retrait de délégations Animation, Commercialisation et Centrale de réservation à la Sté Parrachée Vanoise
- n° 112/17 : Convention entre la Commune et la Sté Parrachée Vanoise pour la période transitoire (du 01.01.17 au 31.05.17)
- n° 113/17 : Convention avec la Communauté de Communes pour la refacturation des dépenses (période du 01.01.17 au 31.05.17)
- n° 114/17 : Création de postes saisonniers Eté 2017 - Services techniques
- n° 115/17 : Création de postes saisonniers Eté 2017 - Maison des Enfants

Le Maire
Alain MARNEZY,

